

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION n°1

DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le public est informé qu'en application de l'arrêté communautaire du 26/04/2021, une enquête publique se déroulera **du lundi 31 mai 2021 (9h00) au mercredi 30 juin 2021 (17h00) inclus**.

L'autorité responsable du projet est la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu dont le siège se situe à l'Hôtel de France – Place Royale – BP 547 – 64010 Pau Cedex. Toute information relative à ce dossier pourra être demandée auprès de la Mission PLUi (tél. : 05 59 80 74 82).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- les pièces administratives incluant notamment le registre d'enquête publique, l'arrêté d'ouverture de l'enquête et les justificatifs des mesures de publicité, l'arrêté du 8 février 2021 prescrivant la modification du PLUi précédant l'enquête publique, les avis des personnes publiques associées et celui de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, accompagnés des réponses apportées par la CAPBP.
- le projet de modification n°1 du PLUi composé d'une notice et ses annexes, qui détaille les modifications et leurs objectifs par pièce du PLUi.

Madame la Présidente du Tribunal administratif de Pau a désigné, le 17 mars 2021, Monsieur Michel DABADIE en qualité de commissaire enquêteur.

Durant la période de l'enquête publique, du lundi 31 mai 2021 (9h00) au mercredi 30 juin 2021 (17h00) inclus, le dossier d'enquête publique est tenu à la disposition du public dans 3 lieux d'enquête (en format papier et en format numérique avec la mise à disposition d'un ordinateur). Les lieux d'enquête sont aussi des lieux de permanence du commissaire enquêteur. Toutes les informations relatives aux lieux d'enquête, aux heures d'ouverture de ces lieux et aux permanences du commissaire enquêteur sont mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Lieux d'enquête	Adresse	Jours et heures d'ouverture des lieux d'enquête	Jours et heures des permanences du commissaire enquêteur
PAU Hôtel de Ville	Place royale 64036 Pau Cedex	Lundi : 8h30 – 16h45 Mardi : 10h30 – 16h45 Mercredi : 8h30 – 16h45 Jeudi : 8h30 – 18h30 Vendredi : 8h30 – 16h45	Lundi 31 mai 2021 de 9h00 à 12h00 Mercredi 9 juin 2021 de 13h45 à 16h45 Lundi 14 juin 2021 de 13h45 à 16h45 Vendredi 25 juin de 9h00 à 12h00 Mercredi 30 juin de 13h45 à 16h45
RONTIGNON Mairie	32, rue des Pyrénées 64110 RONTIGNON	Lundi : 08h30 - 10h00 / 16h30 - 18h30 Mardi : 16h30 - 18h30 Mercredi : 10h30 - 12h00 Jeudi : 16h30 - 18h30 Vendredi : 10h00 - 12h00	Mardi 1 ^{er} juin 2021 de 9h00 à 12h00 Mercredi 9 juin 2021 de 9h00 à 12h00 Mardi 15 juin 2021 de 14h00 à 17h00 Vendredi 25 juin de 14h00 à 17h00 Mercredi 30 juin de 9h00 à 12h00
ARTIGUELOUVE Mairie	Place de la Mairie 64230 ARTIGUELOUVE	Lundi : 15h00 – 19h00 Mardi : 15h00 – 18h00 Mercredi : 15h00 – 19h00 Jeudi : 15h00 – 18h00 Vendredi : 15h00 – 19h00	Lundi 31 mai 2021 de 14h00 à 17h00 Jeudi 10 juin 2021 de 9h00 à 12h00 Mardi 15 juin 2021 de 9h00 à 12h00 Jeudi 24 juin de 14h00 à 17h00 Mardi 29 juin de 14h00 à 17h00

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête est également consultable au format numérique à partir du lien suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-modif1-plui-agglo-pau> (accessible 7j/7j et 24h/24h)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête ouverts à l'Hôtel de Ville de Pau, et dans les mairies d'Artiguelouve et de Rontignon ;
- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-modif1-plui-agglo-pau> (accessible 7j/7j et 24h/24h)
- soit par courrier postal à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur sur le projet de modification n°1 du PLUi, à l'adresse suivante :
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Urbanisme Aménagement et Construction Durables – Place Royale – BP 547 – 64010 PAU Cedex

En outre, les observations du public peuvent être reçues par le commissaire enquêteur dans le cadre des permanences.

Il ne sera pas tenu compte des observations émises :

- par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus ;
- en dehors de la période d'enquête, allant du lundi 31 mai 2021 (9h00) au mercredi 30 juin 2021 (17h00) inclus.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du conseil communautaire.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à la Direction Urbanisme, Aménagement et Constructions durable, Bâtiment Les Allées (26 avenue des Lilas à Pau). Pendant cette même période, ils seront par ailleurs consultables sur le site de internet de l'agglomération (<https://www.pau.fr>).

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sans limitation de délai, dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 (modifiée par la loi du 12 avril 2000).